

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 Août 2012

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 00

Présents à la séance : Mesdames Régine GONSOLIN, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Messieurs Claude LAGIER, Bernard MUNARI, Louis FLAVIEN, Bernard DETRAU, Alain D'HEILLY.

Absente : Mesdames Annick VARGOZ, Brigitte GIROUD ayant donné pouvoir à Alain D'HEILLY.

Secrétaire de séance : Madame Nicole ODDON

Ordre du jour :

- ⌚ Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 Juin 2012.

Délibérations :

- ⌚ Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole d'Aspres-Sur-Buëch.
- ⌚ Marché Immeuble Marcel PLAZY : Avenants et facture MALCOR.
- ⌚ Décision Modificative (factures ODDOU et MALCOR).
- ⌚ Participation aux Fonds de Solidarité pour le Logement – Année 2012.
- ⌚ Convention ERDF.
- ⌚ Convention SMIGIBA : Travaux de restauration des berges.
- ⌚ Approbation des nouveaux statuts du SIVU Patrimoine et Culture.
- ⌚ Questions diverses.

Informations :

- ⌚ Travaux Immeuble Marcel PLAZY.
- ⌚ Emprunt auprès du Crédit Agricole.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajouter à l'ordre du jour :

- ⌚ Analyse des candidatures et attribution des logements des 5 appartements Communaux de l'immeuble Marcel PLAZY.
- ⌚ Le règlement d'affouage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'inscrire les deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2012

Vote : Unanimité.

DELIBERATIONS

Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole d'Aspres-Sur-Buëch

Le Maire expose avoir reçu, en Mairie, le 12 Juillet 2012, de la Mairie de Aspres-Sur- Buëch la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école primaire, pour la période du 01 Juillet 2011 au 30 Juin 2012.

Le montant de la participation s'élève à 578, 00 € par enfant et par an.

Nous avons deux enfants au sein de cette école, soit une participation de **1 156, 00 €**.

Le Maire propose de valider le titre recette, qui sera émis par la Commune de Aspres-Sur- Buëch, d'un montant de 1 156, 00 € et sollicite l'autorisation de signer les pièces administratives concernant cette participation.

Vote : unanimité.

Marché Immeuble Marcel PLAZY : Avenants

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en liaison avec le Maître d'œuvre, Monsieur Eric GERNEZ, et les membres de la Commission des travaux, présents lors des réunions de chantier, avoir été dans l'obligation d'apporter au marché initial : « Rénovation de 5 logements de l'Immeuble Marcel PLAZY », des travaux complémentaires, sous forme d'avenants.

Le Maire demande l'autorisation de signer l'ensemble des avenants du programme « Rénovation de 5 logements de l'Immeuble Marcel PLAZY » et de pouvoir payer les factures se rapportant au programme.

Vote : unanimité.

Marché Immeuble Marcel PLAZY : Facture Ste MALCOR

Le Maire expose avoir reçu une facture de la Société MALCOR correspondant à la pose de carrelage dans les dégagements et les pièces à vivre des 5 logements de l'Immeuble Marcel PLAZY.

En effet, la Commission des travaux a constaté, après de passage de plusieurs entreprises (électricité, plomberie, démolition) qu'il était impensable de livrer à la location des appartements avec un carrelage très ancien comportant des éclats, des rayures et par endroit des fissures.

La Commission des travaux a donc décidé de coller un carrelage neuf sur l'ancien.

La facture de la Société MALCOR, d'un montant de 5 429. 19 €, étant supérieure à 4 000, 00 €, dépense maximale autorisée par le Conseil Municipal au Maire, il sollicite l'autorisation de payer cette facture à la Société MALCOR.

Vote : unanimité.

Décisions Modificatives (factures ODDOU, MALCOR et MDA)

Le Maire expose qu'afin de régler les factures de la Société MALCOR d'un montant de 5 429, 18€ et des Etablissements ODDOU d'un montant de 1 734, 20 €, ainsi que la facture à MDA d'un montant de 969, 00 €, il y a lieu de virer de la section de fonctionnement à la section d'investissement deux sommes de 7 200, 00 € et 1 000, 00 € qui se répartissent de la façon suivante :

021	recettes	+ 7 200, 00
023	dépenses	+ 7 200, 00
2315-72		+ 7 200, 00
61522/011		- 7 200, 00

021	recettes	+ 1 000, 00
023	dépenses	+ 1 000, 00
2184-66		+ 1 000, 00
61523/011		- 1 000, 00

Vote : unanimité.

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement – Année 2012

Le Maire expose avoir reçu en Mairie, le 03 Août 2012, du Conseil Général des Hautes-Alpes (Pôle Cohésion Sociale et Solidarités) la participation aux Fonds de Solidarité pour le Logement qui s'élève à 0, 35 €, soit un montant de 73, 50 € pour 210 habitants.

Pour information, les aides accordées en 2011 pour notre Commune s'élèvent à la somme de 2 853, 44 € qui se réparti en « secours » 2 372 ,90 € et en prêt 480, 54 €.

Le Maire donne lecture de la convention.

Le Maire sollicite l'autorisation de verser la somme de 73, 50 € à titre de participation et de signer la convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Vote : unanimité.

Convention de servitudes : ERDF / Commune

Le Maire expose avoir reçu en Mairie, le 31 Juillet 2012, une convention émanant de ERDF, pour la pose d'un câble basse tension sur 1 mètre, la pose d'un coffret et un circuit de mise à la terre sur la parcelle cadastrée section B n° 612 dont la Commune est propriétaire.

Le Maire donne lecture de la convention.

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer la convention et l'attestation de remise du dossier.

Vote : unanimité.

Convention SMIGIBA : travaux de restauration des berges

Le Maire expose avoir reçu en Mairie, le 30 Juillet 2012, une Convention concernant des travaux de restauration de la végétation des berges et du lit des cours d'eau du Grand Buëch et de ses affluents, pour la campagne 2012.

Notre Commune est concernée pour le cours d'eau de « Maraize » en tant que propriétaire des parcelles section ZH n° 39 et ZC n° 54.

Le Maire donne lecture de la convention, et sollicite l'autorisation de signer la convention avec le SMIGIBA.

Vote : unanimité.

Approbation des nouveaux statuts du SIVU Patrimoine et Culture

Le Maire expose avoir reçu en Mairie, le 04 Août 2012, un courrier, en recommandé, émanant du SIVU Patrimoine et Culture de Eyguians concernant la modification des statuts.

Le Maire donne lecture des articles 2 et 3 objets de la modification, les autres articles restant inchangés et propose de ne pas adopter les nouveaux statuts du SIVU Patrimoine et Culture pour les articles 2 et 3.

Vote : unanimité.

Analyse des candidatures et attribution des logements des 5 appartements Communaux de l'immeuble Marcel PLAZY

Rappel des montants de location :

Logement	Surface utile	Annexe-½ cave	Total S.U.	Montant
N°1	36,85m ²	1,68m ²	38,53m ²	190. 34 €
N°2	37,25m ²	1,85m ²	39,10m ²	193. 16 €
N°3	33,40m ²	1,45m ²	34,85m ²	172. 16 €
N°4	38,25m ²	1,25m ²	39,50m ²	195. 13 €
N°5	39,55m ²	1,45m ²	41,00m ²	202. 54 €

La rénovation de l'Immeuble Marcel PLAZY est quasiment terminée et à ce jour, il y a lieu de procéder au choix des futurs locataires.

Plusieurs candidatures ont été déposées en Mairie, à ce jour, il n'en reste plus que deux.

Les deux candidatures sont : Melle PETETIN Marie et Mme TRITZ Emily.

Le Maire propose d'affecter le logement n° 3 à Melle PETETIN Marie et le logement n° 4 à Mme TRITZ Emily et sollicite l'autorisation de signer les baux, et toutes pièces administratives concernant ces locations.

Vote : unanimité.

Le règlement d'affouage

Un projet de règlement d'affouage est proposé à l'assemblée délibérante.

Après lecture, débat et amendement, le Maire soumet le règlement d'affouage au vote.

Le Maire, la Commission d'affouage, la Gendarmerie et les Agents de l'O.N.F. en charge de respecter et d'appliquer ce présent règlement.

Vote : unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux Immeuble Marcel PLAZY

Les travaux sont presque achevés. Il ne reste plus que des points de détail à reprendre, le carrelage de l'escalier et le balcon des logements 4 et 5. La réunion de chantier du mardi 28 Août 2012 où les différents corps de métiers seront représentés servira de pré-réception des travaux.

Emprunt auprès du Crédit Agricole

L'emprunt est acquis mais il reste quelques pièces à verser au dossier afin de le finaliser complètement.

Questions diverses

Néant.

Le Maire clos la séance à 20 H 10.

Le Maire

Alain D'HEILLY